



Bulletin Officiel

N°7118 Jeudi 23 mai 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

3

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

4

MODIFICATION DE LA DUREE DE VIE D'UN OPCVM

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

8

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- BH ASSURANCE AGO
- ZITOUNA TAKAFUL AGO
- ZITOUNA TAKAFUL AGE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASTREE-
- FCPR INKADH
- FCPR TANMYA

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

- SICAV PROSPERITY

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le vendredi 07 juin 2024, à 10 heures du matin**, à l'Immeuble STB – 34 Rue Hédi Karray- El Menzah IV- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration de la Banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2023.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31-12-2023.
- 3- Approbation des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2023.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.
- 6- Autorisation d'acheter et de revendre en bourse les actions de la STB.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
- 8- Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 29 septembre 2023 portant cooptation et remplacement de deux administrateurs représentant l'Etat Tunisien.
- 9- Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs représentant l'Etat Tunisien.
- 10- Nomination d'un administrateur représentant les privés.
- 11- Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- 12- Pouvoir pour procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray–El Menzah 4 – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray–El Menzah 4 – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 juin 2024.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023, comme détaillé ci-dessous :

	En Dinars
- Résultat de l'exercice 2023 :	50 600 754,836
- Report à nouveau :	80 432 359,057
- 1 ^{er} Reliquat :	131 033 113,893
- Réserve légale :	6 551 655,695
- 2 ^{ème} Reliquat :	124 481 458,198
- Réserves pour réinvestissements exonérés :	20 000 000,000
- 3 ^{ème} Reliquat :	104 481 458,198
- Report à nouveau créditeur :	104 481 458,198

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que les jetons relatifs aux comités émanant du Conseil d'Administration, comme suit :

- Un montant de quatre mille Dinars brut (4.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars bruts (2.000 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance et pour chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars net (2.000 dinars) pour chaque Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant net annuel n'excède pas 12.000 Dinars, pour chaque présence.
- Un montant de mille Dinars net (1.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance, pour chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit, et pour chaque président ou membre de l'un des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'une commission ne reçoivent qu'une seule allocation calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, dans la limite de 6 réunions annuelles. Cette procédure entre en vigueur à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 juin 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration du 29 septembre 2023 portant nomination de Madame Raoudha BEJAOUI (en remplacement de Madame Amel MDINI) et Monsieur Ezzeddine CHERIF (en remplacement de Monsieur Tarek BEN LARBI) en tant qu'administrateurs représentant l'Etat et ce, pour la période restante et qui prendra fin avec la tenue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques), l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement et la nomination des membres du Conseil d'Administration représentant les participants publics, ci-après, pour un mandat de trois ans :

Membres représentant les participants publics	Mandat
Monsieur Atef MAJDOUB	2024-2026
Madame Raoudha BEJAOUI	2024-2026
Monsieur Ezzeddine CHERIF	2024-2026
Monsieur Salah HAMAD	2024-2026
Monsieur Nasser KADRI	2024-2026

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed Salah HMAIDI, membre du Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires (en remplacement de Monsieur Moez BEN ZID), pour une période de trois années qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur, membre du Conseil d'Administration représentant les privés (en remplacement de Monsieur Taïeb BELAID), pour une période de trois années qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DOUZIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours pendant une année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA DUREE DE VIE D'UN OPCVM

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

Fonds commun de placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n° 13-2018 du 07 juin 2018

Adresse : Immeuble Integra - Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de « FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II », informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'Administration, tenu le 21 mars 2024, a décidé de modifier la durée de vie du fonds, en la portant de 07 ans à 99 ans.

2024 – AS – 0691

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,328
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	166,316
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	137,244
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,374
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,440
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,428
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	136,230
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,200
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,497
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,756
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,686
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,426
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,291
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,984
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	142,138
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,580
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,642
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,371
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,697
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	120,178
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,718
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,769
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,519
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,249
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,699
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,446
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,035
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	127,173
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	160,320
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	601,732
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	141,673
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	201,210
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,224
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,837
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	181,002
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	165,669
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,374
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,407
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,118
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,125
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 576,781
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	238,629
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,253
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,905
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,569
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,466
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,251
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,252
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,424
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,582
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,163
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 207,044
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	97,394
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AMEN INVEST	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	110,393	110,410	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	98,517	98,532	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	105,304	105,324	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	103,254	103,269	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,719	110,739	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	114,092	114,108	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	104,297	104,315	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,481	101,500	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,699	111,717	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,835	112,857	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	110,156	110,176	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,842	103,861	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	102,404	102,424	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	110,175	110,190	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	102,363	102,380	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,674	104,685	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,830	106,845	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,979	101,997	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	111,644	111,662	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,612	110,633	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,408	114,426	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,436	103,461	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 041,819	1 042,014	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 255,027	10 257,432	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,526	100,549	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,205	114,375	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,644	102,888	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	57,993	58,342	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	113,865	113,967	
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,336	18,353	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	331,212	332,049	
87 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 309,777	2 311,696	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	67,452	67,582	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	56,249	54,034	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,760	107,766	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	10,644	10,708	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,329	16,355	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	17,397	17,451	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,221	15,249	
95 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,166	106,210	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,680	87,639	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,892	91,841	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,417	108,448	
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	102,198	102,323	
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,369	11,363	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,752	97,782	
102 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,796	75,061	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	92,813	93,953	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,822	126,933	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,765	155,351	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	162,766	161,776	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	203,977	204,725	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	192,523	193,231	
109 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,734	189,041	
110 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,373	26,548	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 665,847	10 713,470	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,461	140,281	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	96,906	98,613	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 819,334	4 804,313	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,612	10,661	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,798	178,416	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 086,442	11 083,653	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 831,733	10 422,093	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 354,208	10 356,666	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 490,523	10 533,529	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 364,799	10 366,214	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,221	10,318	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	100,000	100,023	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	126,985	127,202	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 033,005	1 024,946	

OPCVM en liquidation anticipée

* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 Avril 2024, la société BH ASSURANCE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2023 fait ressortir un bénéfice net de 13 175 452 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	13175 452
Report exercice 2022	406 056
Total	13581 508
Réinvestissement exonéré	5500 000
Réserves pour fond social	250 000
Dividendes prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2023	3990 000
Réserves Extraordinaires	3500 000
Report à nouveau exercice 2023	341 508

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1,5DT par action, soit un montant global de 3 990 000DT.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 02 mai 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2023, le montant net des jetons de présence à 7 000DT par administrateur au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunérations et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2023 à un montant net de 7 000 DT par membre et par comité au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la Société PGH, représentée par Monsieur Haithem BEN MOALLEM, pour un mandat de 3 ans, soit 2024-2025 et 2026, en qualité d'Administrateur.

L'administrateur désigné accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II-Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable

BILAN APRES AFFECTATION	31/12/2023			DT
	Brut	Amortissement provisions	Net	31/12/2022 Net
Actifs du Bilan				
AC 1 Actifs incorporels	8 184 850	4 410 789	3 774 061	3 569 928
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	6 412 966	3 919 021	2 493 945	1 787 907
AC 3 Placements	322 621 485	13 119 611	309 501 874	210 830 870
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	91 146 514		91 146 514	89 537 434
AC 6 Créances	89 546 514	13 598 986	75 947 528	63 428 394
AC 7 Autres éléments d'actif	19 619 647		19 619 647	74 333 610
	537 531 976	35 048 407	502 483 569	443 488 143

Capitaux propres et passifs du bilan		
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	56 319 764	52 570 559
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	26 999 999	21 499 999
CP5 résultats reportés	341 508	406 056
Total capitaux propres après affectation	96 961 271	87 776 614
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	522 110	402 110
PA3 Provisions techniques brutes	309 614 667	266 615 578
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	62 405 251	57 493 904
PA6 Autres Dettes	28 200 858	25 763 509
PA7 Autres passifs	4 779 412	5 436 428
	502 483 569	443 488 143

III-L'Etat d'Evolution des Capitaux Propres Après Affectation

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023(Avant affectation)	13300 000	1330 000	42683 212	6600 000	21499 999	1956 552	406 056	13175 452	100951 271
Affectation AGO 23/04/2024									
Report à nouveau 2022							- 406 056	406 056	
Réserves pour réinvestissements exonéré					5500 000			- 5500 000	
Fonds social						250 000		- 250 000	
Autres									
Dividendes prelevés sur le bénéfice de l'exercice 2023								- 3990 000	- 3990 000
Réserves extraordinaires			3500 000					- 3500 000	
Report à nouveau 2023							341 508	- 341 508	
Solde au 31/12/2023(Après affectation)	13300 000	1330 000	46183 212	6600 000	26999 999	2206 552	341 508	-	96961 271

VI-Liste des Membres du Conseil d'Administration

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
1	Ahmed TRABELSI	Lui-même	Président du Conseil	2023-2025	Directeur Général de Société	BH Leasing BH SICAF Société TAISSIR Société ESSANIA Société EL BARAKA Société EL HAMAD PEC
2	BH BANK	Moncef TLILI	Administrateur	2023-2025	Banque	BH INVEST BH Recouvrement BH IMMO BH LEASING BH EQUITY
3	BH SICAF	Mohamed MABROUK	Administrateur	2023-2025	Société d'investissement à capital fixe	BH INVEST BH EQUITY
4	BH Leasing	Brahim AMMAR	Administrateur	2023-2025	Société de Leasing	BH EQUITY BH INVEST
5	BH EQUITY	Fadhel GUIZANI	Administrateur	2023-2025	Société d'investissement	BH IMMO BH INVEST BH LEASING BH RECOUVREMENT SOTACIB SOTACIB KAIROUAN TOPIC CHO COMPANY UNPA
6	Kamel Chibeni	Actionnaires Minoritaires	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2023-2025	Enseignant vacataire	-
7	Asma LEBERT	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2025	Exécutive Consultante Audit/Risque/Finance	-
8	Mohamed Noureddine YAICHE	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2025	Gérant AIP Conseil	BTK Leasing
9	Radhouane ZOUARI	Lui même	Administrateur	2023-2025	Directeur BONNA SABLA- France	CLINIQUE DES JASMIN JINEN AGRO BH SICAV CAPITALISATION
10	Haifa LAARIBI	Lui même	Administrateur	2023-2025	Médecin spécialiste	BH INVEST
11	Société Partner Investment	Thameur KOUBAA	Administrateur	2023-2025	Société de participation	AGROMED Tunisie Leasing & factoring. SITS Société International City Center SICAR AMEN
12	PGH	Haithem BEN MOALLEM	Administrateur	2024-2026	Produits de grande consommation, Matériaux de construction, Transformation d'acier, Commerce et service etc.	AGROMED Chifco Green Volt PAYVAGO POULINA BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR ENNAKL STLV

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE
ZITOUNA TAKAFUL building, les jardins de Carthage, 1090, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Avril 2024, la société Zitouna Takaful publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration
- ♦ Les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2023, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Shariique

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Shariique relatif à l'exercice 2023, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Dotation au fonds social

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de doter le fonds social ZITOUNA TAKAFUL d'un prélèvement de 2% sur les bénéfices nets de l'opérateur au titre de l'exercice 2023, soit la somme de 142 KDT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats nets de l'exercice 2023 comme suit :

1 Résultat de l'Opérateur (DT)

Résultat de l'exercice 2023	7 082 653
Report à nouveau antérieur	1 010 593
Bénéfice distribuable	8 093 246
Réserve légale	404 662
Réserves pour réinvestissement exonéré	6 700 000
Solde 2	988 583
Prélèvement pour fonds social	141 653
Solde 3	846 930
Report à nouveau	846 930

2 Résultats du fonds des Adhérents (DT)

2.1 Résultats du fonds des Adhérents Général

Surplus de l'exercice 2023	1 046 574
Provision d'équilibrage- مدخرات تغطية عجز صندوق المشتركين	313 972
Solde 1	732 602
Surplus à distribuer	366 301
Solde 2	
Reliquat Surplus du fonds des adhérents affecté au compte provisions d'équilibrages	366 301

2.2 Résultats du fonds des Adhérents Familial

Surplus de l'exercice 2023	448 940
Provision d'équilibrage	134 682
Solde 1	314 258
Surplus à distribuer	157 129
Solde 2	157 129
Reliquat Surplus du fonds des adhérents affecté au compte provisions d'équilibrages	157 129

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Shariique pour l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires bruts des Membres du Comité de Supervision Shariique au titre de l'exercice 2024 à soixante mille dinars (60 000 dinars), répartis comme suit :

- Le Président du Comité de Supervision Sharaïque : Un montant annuel net de 10 000 dinars.
- Les Membres du Comité de Supervision Sharaïque : Un montant annuel net de 7 500 dinars.

Les Membres du Comité de Supervision Sharaïque perçoivent, en outre, une indemnité de présence nette de 1 250 dinars. Cette indemnité est servie à chaque Membre au terme de chaque réunion du Comité de Supervision Sharaïque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'allocation d'un budget brut de quatre cent mille dinars (400 000 dinars) au titre de jetons de présence de l'exercice 2024, répartis comme suit :

1- Le Conseil d'Administration :

- Le Président du Conseil d'Administration : Le Président du Conseil d'Administrateur perçoit un montant net de 8 000 dinars au titre de chaque réunion du Conseil d'Administration
- Les Administrateurs : Chaque Administrateur perçoit un montant net de 4 000 dinars au titre de chaque réunion du Conseil d'Administration.

2- Les Comités émanant du Conseil d'Administration (Comité Risques, Comité de Nomination et de Rémunération, Comité de Placement et Comité Permanent d'Audit)

- Les Présidents des Comités : Le Président de chaque Comité perçoit un montant net de 5 000 dinars au titre de chaque réunion.
- Les Membres des Comités : Chaque membre de chaque Comité perçoit un montant net de 2 500 dinars au titre de chaque réunion.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION : Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du Code Des Sociétés Commerciales, est dument informée des fonctions de responsabilités occupées par les Membres du Conseil d'Administration, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/2023 (exprimé en dinars)		NOTE	31/12/2023			31/12/2022		
			Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
AC1	Actifs incorporels	1	-	537 964	537 964	-	444 605	444 605
	AC11 Investissements de recherche et développement		-	-	-	-	-	-
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	537 964	537 964	-	444 605	444 605
	AC13 Fonds commercial		-	-	-	-	-	-
	AC14 Acomptes versés		-	-	-	-	-	-
AC2	Actifs corporels d'exploitation	2	-	2 133 083	2 133 083	-	1 260 675	1 260 675
	AC21 Installations techniques et machines		-	1 922 124	1 922 124	-	1 139 883	1 139 883
	AC22 Autres installation, outillage et mobilier		-	210 959	210 959	-	120 792	120 792
AC3	Placements	3	218 683 390	49 856 132	268 539 522	168 328 525	44 141 551	212 470 076
	AC31 Terrains et constructions		-	8 982 019	8 982 019	-	8 982 019	8 982 019
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	8 982 019	8 982 019	-	8 982 019	8 982 019
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation		-	-	-	-	-	-
	AC32 Placements dans les entreprises et participations		15 275 031	9 076 969	24 352 000	21 775 031	6 234 781	28 009 812
	AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation		375 031	9 076 969	9 452 000	375 031	6 234 781	6 609 812
	AC324 Sukuks, Bons et autres titres à revenus assimilés émis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assurance a un lien de		14 900 000	-	14 900 000	21 400 000	-	21 400 000
	AC33 Autres placements financiers		203 052 000	31 797 144	234 849 144	146 220 000	28 924 751	175 144 751
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		3 090 000	19 860 000	22 950 000	3 090 000	14 360 000	17 450 000
	AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		-	-	-	-	-	-
	AC333 Autres prêts		150 000	-	150 000	150 000	-	150 000
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		199 812 000	11 766 000	211 578 000	142 980 000	14 230 000	157 210 000
	AC336 Autres		-	171 144	171 144	-	334 751	334 751
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		356 359	-	356 359	333 494	-	333 494
AC5	Part des réassurances dans les provisions techniques	4	16 908 555	-	16 908 555	11 228 259	-	11 228 259
	AC510 Provisions pour primes non acquises		4 393 540	-	4 393 540	4 300 210	-	4 300 210
	AC520 Provisions d'assurance (takaful familial)		949 244	-	949 244	925 525	-	925 525
	AC530 Provisions pour sinistre (takaful familial)		155 115	-	155 115	600 416	-	600 416
	AC531 Provision pour sinistres (takaful général)		11 410 657	-	11 410 657	5 402 109	-	5 402 109
AC6	Créances	5	29 102 910	13 642 427	42 745 337	27 521 072	6 821 289	34 342 361
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		23 296 342	-	23 296 342	25 522 010	-	25 522 010
	AC611 Primes acquises et non émises		-3 793 125	-	-3 793 125	-3 618 270	-	-3 618 270
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		22 814 836	-	22 814 836	23 576 677	-	23 576 677
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		4 274 631	-	4 274 631	5 563 603	-	5 563 603
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		2 560 087	-	2 560 087	6 239	-	6 239
	AC63 Autres créances		3 246 481	10 701 507	13 947 988	1 992 823	4 512 245	6 505 068
	AC631 Personnel		-	38 625	38 625	-	64 196	64 196
	AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques		3 246 481	9 535 753	12 782 234	1 992 823	3 682 388	5 675 211
	AC633 Débiteurs divers		-	1 127 129	1 127 129	-	765 660	765 660
	AC65 Qardh Hassan et Autres Sommes Similaires		-	-	-	-	-	-
	AC66 Créances sur le Fonds des adhérents		-	2 940 920	2 940 920	-	2 309 045	2 309 045
AC7	Autres éléments d'actif	6	13 253 446	1 400 338	14 653 785	13 737 613	988 521	14 726 134
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		359 762	610 348	970 110	2 015 383	434 003	2 449 386
	AC72 Charges reportées		-	-	-	-	-	-
	AC721 frais d'acquisition reportés		9 703 351	-	9 703 351	8 498 501	-	8 498 501
	AC731 Profit et loyers acquis non échus		3 188 784	149 022	3 337 806	3 220 879	103 061	3 323 940
	AC732 Estimations de réassurance - acceptation		-	-	-	-	-	-
	AC733 Autres comptes de régularisation		1 550	640 969	642 519	2 850	451 457	454 307
Total de l'actif			277 948 301	67 569 944	345 518 245	220 815 469	53 656 641	274 472 110

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/ 2023 (exprimé en dinars)	NOTE	31/12/2023			31/12/2022		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
		Actifs Nets des Adhérents	7				
AN1 Déficit du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-	-	-	-	-	
AN2 Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents		3 234 015	-	3 234 015	1 173 974	-	1 173 974
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-	-	-	1 087 957	-	1 087 957
AN5 Autres Actifs Nets		3 090 000	-	3 090 000	3 090 000	-	3 090 000
Total des Actifs Nets des Adhérents		6 324 015	-	6 324 015	5 351 931	-	5 351 931
Capitaux propres des Actionnaires	8						
CP1 Capital social ou fonds équivalent		-	30 000 000	30 000 000	-	25 000 000	25 000 000
CP2 Réserves		-	1 538 372	1 538 372	-	758 146	758 146
CP4 Autres Capitaux propres		-	27 142 956	27 142 956	-	9 343 794	9 343 794
CP5 Résultat reporté		-	846 930	846 930	-	1 256 107	1 256 107
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		-	59 528 258	59 528 258	-	40 890 329	40 890 329
CP6 Résultat de l'exercice		-	-	-	-	6 255 151	6 255 151
Total capitaux propres avant affectation		-	59 528 258	59 528 258	-	47 145 480	47 145 480
Total actifs nets et capitaux propres		6 324 015	59 528 257,579	65 852 273	5 351 931	47 145 480	52 497 411
Passifs							
PA1 Autres passifs financiers							
PA14 Dettes envers des établissements bancaires et financiers	9	-	1 195 410	1 195 410	-	731 184	731 184
PA2 Provisions pour autres risques et charges	10	4 000 000	800 000	4 800 000	3 400 000	1 100 000	4 500 000
PA23 Autres provisions		4 000 000	800 000	4 800 000	3 400 000	1 100 000	4 500 000
PA3 Provisions techniques brutes	11	240 166 476	-	240 166 476	193 231 389	-	193 231 389
PA310 Provisions pour primes non acquises		34 926 792	-	34 926 792	32 614 298	-	32 614 298
PA320 Provisions d'assurance (takaful familial)		126 329 590	-	126 329 590	97 672 270	-	97 672 270
PA330 Provisions pour sinistre (takaful familial)		2 258 263	-	2 258 263	2 545 398	-	2 545 398
PA331 Provision pour sinistre (takaful général)		74 235 815	-	74 235 815	60 399 423	-	60 399 423
PA361 Autres provisions techniques (takaful général)		2 416 016	-	2 416 016	-	-	-
PA5 PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	12	12 256 763	-	12 256 763	8 109 818	-	8 109 818
PA6 Autres dettes	13	14 306 999	5 084 367	19 391 366	9 850 897	3 974 559	13 825 455
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		82 996	-	82 996	83 284	-	83 284
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		5 555 731	-	5 555 731	4 768 634	-	4 768 634
PA63 Autres dettes		5 203 922	5 084 367	10 288 289	2 689 933	3 974 559	6 664 492
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	317 427	317 427	-	282 751	282 751
PA632 Personnel		-	2 250 857	2 250 857	-	2 299 181	2 299 181
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques		3 643 554	894 869	4 538 423	1 448 372	794 941	2 243 313
PA634 Crédoeurs divers		1 560 368	1 621 214	3 181 582	1 241 561	597 686	1 839 247
PA65 Surplus à distribuer		523 430	-	523 430	-	-	-
PA66 Dettes envers l'opérateur du Fonds		2 940 920	-	2 940 920	2 309 045	-	2 309 045
PA7 Autres passifs	14	894 047	961 910	1 855 957	871 433	705 419	1 576 852
PA710 Report de commissions reçues des réassurances		894 047	-	894 047	871 433	-	871 433
PA712 Autres comptes de régularisation passif		-	961 910	961 910	-	705 419	705 419
Total du passif		271 624 285	8 041 686	279 142 542	215 463 537	6 511 161	221 974 699
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif		277 948 301	67 569 944	345 518 245	220 815 469	53 656 641	274 472 110

♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

Libellé	Capital Social	Résultat reporté	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Prélèvement pour fonds social	Provision d'équilibrage	Surplus à Distribuer	Résultat de l'exercice	Total
Solde Actifs nets et capitaux propres au 31/12/2020	25 000 000	177 572	158 556	5 000 000	75 000	85 389	0	7 057 525	37 554 042
Affectation du résultat 2020		638 567	280 247	5 750 000	108 795	280 164	0	-7 057 773	0
Résultat au 31/12/2021								7 879 147	7 879 147
Solde Actifs nets et capitaux propres au 31/12/2021	25 000 000	816 139	438 803	10 750 000	183 795	365 553	0	7 879 147	45 433 437
Affectation du résultat 2021		439 968	319 343	6 200 000	111 415	808 421	0	-7 879 147	0
Résultat au 31/12/2022					-279 135			7 343 108	
Solde Actifs nets et capitaux propres au 31/12/2022	25 000 000	1 256 107	758 146	16 950 000	16 075	1 173 974	0	7 343 108	52 497 411
Affectation du résultat 2022		-245 514	375 563	6 000 000	125 102	1 087 957	0	-7 343 108	0
Augmentation Capital	5 000 000								
Résultat au 31/12/2023					300 126			8 578 166	
Affectation du résultat 2023		-163 663	404 662	6 700 000	141 653	972 083	523 430	-8 578 166	
Solde Actifs nets et capitaux propres au 31/12/2023	30 000 000	846 930	1 538 372	29 650 000	582 956	3 234 015	0	0	65 852 273

♦ La liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat Exercice	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Monsieur Victor Nazeem RIDHA AGHA	Lui -Même	Président du Conseil	2024		<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Banque ZITOUNA - Président du Conseil d'Administration de LA SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH - Président Directeur Général de La Société HANNIBAL MEDICAL CENTER IHMC - Président Directeur Général de la Société GOLF TABARKA - Président Directeur Général de la Société LA CIGALE GAMMARTH - Président Directeur Général de la Société LA CIGALE TABARKA - Président Directeur Général de la Société MAJDA TUNISIA
Banque ZITOUNA	Nabil EL MADANI	Administrateur	2024	Banque	<ul style="list-style-type: none"> - Membre au Conseil d'Administration de La Société ZITOUNA PAIEMENT - Membre au Conseil d'Administration de La Société ZITOUNA TAKAFUL - Membre au Conseil d'Administration de la Société MAJDA MSS - Président du Conseil de la Société ZITOUNA TAMKEEN
Monsieur Adel ALAYA	Lui -Même	Administrateur	2024	Gérant de la Société MAJDA COMMERCE INTERNATIONAL	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de la Société ZITOUNA CAPITAL - Membre au Conseil d'Administration de La Société ZITOUNA FINANCES - Président du Conseil d'Administration de la Société ZITOUNA PAYEMENT - Président du Conseil d'Administration de la Société MAJDA MSS - Membre au Conseil d'Administration de La Société BANQUE ZITOUNA - Membre au Conseil d'Administration de La Société LA CIGALE GAMMARTH - Membre au Conseil d'Administration de La Société GOLF TABARKA - Membre au Conseil d'Administration de La Société LA CIGALE TABARKA - Membre au Conseil d'Administration de La Société HANNIBAL MEDICAL CENTER IHMC

Monsieur Mounir FAKHET	Lui -Même	Administrateur	2024	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Membre au Conseil d'Administration de la Société ZITOUNA CAPITAL - Directeur Général de la société ZITOUNA CAPITAL - Directeur Général De La Société ZITOUNA FINANCES - Membre au Conseil d'Administration de La Société ZITOUNA FINANCES - Directeur Général de la Société Majda MSS - Membre au Conseil d'Administration de la Société Majda MSS - Membre au Conseil d'Administration de La Société ZITOUNA PAYEMENT - Membre au Conseil d'Administration de la Société ZITOUNA TAMKEEN - Membre au Conseil d'Administration de BANQUE ZITOUNA,
Monsieur Salem BESSAOUD	Lui -Même	Administrateur	2024	Gérant du Bureau d'étude VALORIS	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant du Bureau d'étude VALORIS - Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de Banque ZITOUNA, - Membre au Conseil d'Administration de La Société ZITOUNA PAYEMENT - Membre au Conseil d'Administration de la Société ZITOUNA TAMKEEN - Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de la société STB Manager
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	Lui -Même	Administrateur	2024	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la société ATID-CO, - Président du Conseil d'Administration de la société ATID SICAF - Membre au Conseil d'Administration de la société BEST INVEST.
Monsieur Makrem BEN SASSI	Lui-même	Administrateur	2024	Directeur Général ZITOUNA TAKAFUL	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant de La Société ZITOUNA TAKAFUL au Conseil d'Administration de la Société ZITOUNA TAMKEEN - Représentant de La Société ZITOUNA TAKAFUL au Conseil d'Administration de La Société ZITOUNA PAYEMENT

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE
ZITOUNA TAKAFUL building, les jardins de Carthage, 1090, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 avril 2024, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous ses résolutions adoptées:

PREMIERE RESOLUTION : Changement de l'adresse du siège social : Précision

L'Assemblée Générale Extraordinaire, faisant référence à la quatrième décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/04/2023 relative au transfert du siège social dont le Procès-verbal est enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, premier bureau-Tunis, le 08/05/2023, sous le N°: 23701996 quittance N° M004509, décide de préciser que le siège social de ZITOUNA TAKAFUL est transféré de l'immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, les jardins du lac, 1053, Tunis à la nouvelle adresse : **Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, ZITOUNA TAKAFUL building, les jardins de Carthage, 1090, Tunis** ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour d'article 4 des Statuts de la société Comme suit : « Le siège social de la société est fixé à **Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, ZITOUNA TAKAFUL Building, les Jardins de Carthage, 1090 Tunis**, il peut être transféré en tout autre lieu du territoire tunisien en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La société peut établir des bureaux ou succursales partout où le Conseil d'Administration le jugera utile. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

- ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Selma LANGAR (La Générale Audit & Conseil) & M. Cherif BEN ZINA (Cabinet CMC).

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2023			Au 31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC: Actifs incorporels	A 1	3 089 682	2 164 412	925 269	1 148 775
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Logiciels /Fonds commercial		2 702 798	2 164 412	538 385	623 296
AC14 Acomptes versés		386 884		386 884	525 479
AC: Actifs corporels d'exploitation	A 2	9 676 320	7 816 687	1 859 633	1 906 085
AC21 Installations techniques et machines		8 270 575	6 705 251	1 565 324	1 656 245
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 396 016	1 111 436	284 581	240 112
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	9 728
AC: Placements	A 3	719 419 516	23 872 572	695 546 945	610 783 856
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	31 346 924	6 438 268	24 908 656	25 127 770
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 853 231	1 002 271	1 090 304
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 585 037	14 810 567	14 941 648
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818		9 095 818	9 095 818
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	25 781 365		25 781 365	25 781 365
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	660 474 424	17 434 304	643 040 120	557 622 817
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		110 812 790	17 290 975	93 521 814	78 153 232
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		285 193 891	416	285 193 474	253 853 416
AC333 Prêts hypothécaires		1 578 882		1 578 882	1 512 334
AC334 Autres Prêts		1 317 146	142 912	1 174 234	1 490 054
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		198 064 000		198 064 000	222 610 580
AC336 Autres		63 507 716		63 507 716	3 200
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	1 816 804		1 816 804	2 251 904
AC: Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	50 866 918		50 866 918	47 318 824
AC510 Provisions pour primes non acquises		14 259 346		14 259 346	12 806 612
AC520 Provision d'assurance vie		1 474 388		1 474 388	
AC530 Provisions pour sinistres Vie		184 568		184 568	60 041
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 948 616		34 948 616	34 452 171
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie					
AC: Créances	A 5	92 130 963	27 278 452	64 852 511	60 843 931
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	72 442 112	25 299 041	47 143 071	46 297 970
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	9 251 028		9 251 028	8 754 354
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	54 437 735	23 128 946	31 308 789	29 947 569
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	8 753 349	2 170 095	6 583 254	7 596 047
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	4 161 433	875 912	3 285 521	2 221 879
AC63 Autres Créances	A 5.3	15 527 418	1 103 500	14 423 918	12 324 082
AC631 Personnel	A 5.3.1	259 892		259 892	224 167
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	13 332 887		13 332 887	11 317 202
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 934 639	1 103 500	831 140	782 713
AC: Autres éléments d'Actif	A 6	50 011 441		50 011 441	42 428 882
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	16 928 074		16 928 074	15 358 197
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	4 736 150		4 736 150	4 388 076
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	28 347 217		28 347 217	22 682 609
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	18 619 926		18 619 926	14 003 374
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	9 727 291		9 727 291	8 679 235
Total de l'Actif :		925 194 841	61 132 124	864 062 717	764 430 352

Annexe n°2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

		(Chiffres en dinars tunisien)	
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	82 245 873	75 245 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	33 026 315	35 026 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	625 315	521 444
Total capitaux propres avant résultat :		145 897 503	140 793 633
CP6 Résultat	P 1.5	22 678 287	17 103 870
Total capitaux propres avant affectation :		168 575 789	157 897 503
Passif	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	16 493 524	11 388 683
PA23 Autres provisions		16 493 524	11 388 683
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	590 636 784	523 048 665
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		53 522 457	47 957 107
PA320 Provisions d'assurances Vie		323 977 076	288 660 851
PA330 Provisions pour sinistres Vie		4 225 448	4 289 730
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		192 222 204	169 851 618
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		4 152 040	3 361 243
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		6 944 108	5 225 659
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		1 505 484	0
PA360 Autres provisions techniques Vie		295 243	187 113
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 792 724	3 515 343
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	17 303 819	15 484 410
PA6 Autres dettes	P 2.4	64 835 974	51 843 873
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	15 369 259	15 500 613
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	10 609 285	10 342 338
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	4 759 974	5 158 275
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	26 210 959	22 114 564
PA63 Autres dettes	P 2.5	23 255 756	14 228 697
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	485 746	486 196
PA632 Personnel	P 2.5.2	2 146 555	2 214 640
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	19 556 245	10 211 855
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	1 067 210	1 316 006
PA7 Autres passifs	2.6	6 216 827	4 767 218
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	6 216 827	4 767 218
Total des capitaux propres et du Passif :		864 062 717	764 430 352

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Primes acquises	162 304 840	<42 562 479>	119 742 360	107 795 991
PRNV11 Primes émises et acceptées	167 870 189	<45 492 691>	122 377 498	109 472 558
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<5 565 350>	2 930 212	<2 635 138>	<1 676 567>
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	18 666 077		18 666 077	13 407 009
Autres produits techniques	220 538,035		220 538	500 433
Charges de sinistres	<107 904 379>	7 998 341	<99 906 038>	<87 461 894>
CHNV11 Montants payés	<85 533 793>	7 501 895	<78 031 898>	<74 178 812>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<22 370 585>	496 445	<21 874 140>	<13 283 083>
Variation des autres provisions techniques	<277 381>		<277 381>	67 951
Participation aux bénéfices et ristournes	<4 551 916>	573 264	<3 978 652>	<3 334 793>
Frais d'exploitation	<25 435 442>	10 023 139	<15 412 303>	<16 454 189>
CHNV41 Frais d'acquisition	<9 914 797>		<9 914 797>	<9 196 174>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	330 311		330 311	181 790
CHNV43 Frais d'administration	<15 850 957>		<15 850 957>	<15 079 074>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		10 023 139	10 023 139	7 639 269
Autres charges techniques	<2 766 523>		<2 766 523>	<7 674 335>
Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	<1 505 484>		<1 505 484>	
Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie	38 750 330	<23 967 735>	14 782 595	6 846 173

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
PRV1 Primes	71 047 193	<1 275 723>	69 771 470	84 570 606
PRV11 Primes émises et acceptées	71 047 193	<1 275 723>	69 771 470	84 570 606
PRV2 Produits de placements	25 686 977		25 686 977	18 119 979
PRV21 Revenus des placements	23 172 081		23 172 081	15 308 223
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	990 865		990 865	1 307 418
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	1 524 031		1 524 031	1 504 337
PRV4 Autres produits techniques			-	-
CHV1 Charge de sinistres	<35 454 133>	1 705 511	<33 748 622>	<26 092 484>
CHV11 Montants payés	<35 518 416>	106 596	<35 411 820>	<26 384 203>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	64 283	1 598 915	1 663 198	291 718
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<34 049 089>		<34 049 089>	<58 619 779>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<33 940 960>		<33 940 960>	<58 432 666>
CHV22 Autres provisions techniques	<108 130>		<108 130>	<187 113>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<2 653 494>	2 105	<2 651 389>	<1 861 052>
CHV4 Frais d'exploitation	<8 415 749>	149 699	<8 266 050>	<7 045 000>
CHV41 Frais d'acquisition	<7 476 674>		<7 476 674>	<6 120 687>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	17 763		17 762,909	<59 381>
CHV43 Frais d'Administration	<956 837>		<956 837>	<994 922>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		149 699	149 699	129 990
CHV5 Autres charges techniques	<759 566>		<759 566>	<297 211>
CHV9 Charges des placements	<1 423 515>		<1 423 515>	<1 815 404>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<787 347>		<787 347>	<745 482>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<350 909>		<350 909>	<624 829>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<285 259>		<285 259>	<445 093>
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	13 978 624	581 592	14 560 216
				6 959 655

Annexe n°5
Etat de Résultat
(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
RTNV Résultat Technique de l'Assurance Non Vie		14 782 595	6 846 173
RTV Résultat Technique de l'Assurance Vie		14 560 216	6 959 655
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		31 466 266	24 305 395
PRNT11 Revenus des placements		28 385 545	20 533 821
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		1 213 799	1 753 717
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 866 922	2 017 856
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		<1 743 790>	<2 435 109>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<964 491>	<999 959>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<429 859>	<838 120>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<349 439>	<597 029>
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie		<18 666 077>	<13 407 009>
PRNT2 Autres produits non techniques		836 814	2 911 350
CHNT3 Autres charges non techniques		<5 104 840>	<1 127 628>
Résultats provenant des activités ordinaires		36 131 183	24 052 827
CHNT4 Impôts sur le Résultat		<10 886 737>	<6 236 243>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		25 244 446	17 816 584
CHNT5 Pertes extraordinaires		<2 566 159>	<712 714>
Résultat net après modifications comptables :		22 678 287	17 103 870

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2023	31/12/2022
HB1 Engagements reçus		7 181 173	1 867 543
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		6 550 433	1 512 334
<i>Avals, cautions de garanties</i>		630 740	355 209
HB2 Engagements donnés		2 594 853	2 207 192
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		2 594 853	2 207 192
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL		Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	253 673 122	244 783 484
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<113 980 684>	<105 422 675>
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	406 431	555 589
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4		<94 589>
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5	<926>	<62 854>
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	<31 522 319>	<39 685 005>
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	8 898 370	11 658 357
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8	6 105 231	8 651 582
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	<24 100 765>	<21 232 957>
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<12 652 781>	<11 754 028>
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11	-	-
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	<3 226 445>	2 625 346
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<440 733 043>	<513 104 169>
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	355 795 954	433 050 848
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<22 687 570>	<17 823 823>
E16	Produit financiers reçus	E16	37 417 967	28 690 075
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17	-	-
E18	Autres mouvements	E18	816 991	<6 535 130>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			14 209 534	14 300 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	<664 520>	<856 612>
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2		56 477
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			<664 520>	<800 135>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2	Dividendes et autres distributions	F2	<11 970 826>	<16 759 156>
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			<11 970 826>	<16 759 156>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités				
		L1	<4 310>	<92 324>
Variations de trésorerie			1 569 877	<3 351 566>
Trésorerie de début d'exercice			15 358 197	18 709 763
Trésorerie de fin d'exercice			16 928 074	15 358 197

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2023**

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - TUNIS RE
 - PARTNER RE
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
 - MAPFRE ASSISTANCE
- **Le Président du Conseil d'Administration.**
 - M. Hichem REBAL
- **Le Directeur Général**
 - M. Moez DIMASSI
- **Les membres du Conseil d'Administration**
 - M. Zouheir HASSEN
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Éric CHARPENTIER (représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel)
 - M. Loic GUYOT (représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)
 - Mme Maha ZOUAOUI (représentant la Banque de Tunisie)
 - M. Mohamed TRIFA (administrateur indépendant)
 - M. Sami ZGHAL (administrateur indépendant)
 - M.Ali LAHIOUEL (administrateur représentant les actionnaires minoritaires)
- **Notre réseau commercial** :
 - **01** Bureau Direct
 - **73** Agences d'assurances
 - **39** Courtiers
- **La Société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Le secteur des Assurances a été marqué en 2023 par :

- La révision des dispositions relatives au rachat des contrats d'assurances Vie et Capitalisation (Réf : avenant du 06/04/2023 au règlement n°01/2016 relatif à l'assurance Vie et Capitalisation).
- L'institution d'un nouveau cadre réglementaire (règlement n°01/2023 du CGA du 15 septembre 2023) portant sur le traitement et le suivi des requêtes adressées au Comité Général des Assurances concernant les services d'assurance.
- La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un système de collecte de données auprès des Compagnies d'assurances, à travers une plateforme d'échange électronique « Système de collecte des données-SCD-CGA ».
- Le renforcement par le Comité Général des Assurances des moyens de contrôle du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au niveau des Compagnies d'assurances, à travers l'entrée en exploitation en date du 02/10/2023 de l'application « In Survey LBA ».
- La poursuite du projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS ».
- La poursuite du projet de mise en place du référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR) : Suite à l'élaboration d'une feuille de route à horizon 2028 avec l'appui de la Banque Mondiale, le Comité Général des assurances a entamé la 2^{ième} phase du projet visant la mise en place des normes prudentielles (Bilan prudentiel).

En ce qui concerne les projets sectoriels :

- La mise en place d'un guide pratique de protection des données personnelles dans le secteur des assurances.
- La mise en place au sein de la FTUSA d'un CERT Assurance (Computer emergency réponse team), qui permet d'échanger avec les DSI et les RSSI au niveau des Compagnies d'assurances sur les enjeux de la sécurité des systèmes d'information.
- Le projet de mise en place d'une plateforme d'échanges des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile, dont la mise en exploitation est prévue début 2024.
- Le projet relatif à l'application du système Bonus-Malus aux polices flottes individualisées, rentrant dans le cadre du projet de la centrale des risques Auto (2^{ième} phase du projet), dont l'entrée en exploitation est prévue début 2024.
- Le lancement du projet sectoriel du constat digital Automobile (e-constat) visant l'amélioration de la qualité des services rendus aux clients.
- Le lancement du projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto.
- Le projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa ».
- Le projet de refonte du code des assurances.
- Le projet de la loi organique relative aux comptes financiers à des fins fiscales.
- L'Assistance des Compagnies d'Assurances au choix d'un outil IFRS 17.
- Le projet de mise en place d'une cartographie des risques sectorielle visant à renforcer la culture Risk management au sein du secteur des assurances.
- Le lancement d'une réflexion sur le projet Data au niveau du secteur des assurances.

B/ Activité de la Compagnie en 2023 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2023 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2023	Part %	31/12/2022
Automobile	81 974 260	34,15	75 236 846
Vie	70 857 284	29,52	86 063 147
Maladie	29 632 591	12,35	27 381 205
Transport et aviation	13 606 107	5,67	10 927 250
Multirisques	12 994 050	5,41	11 706 580
Incendie	8 984 095	3,74	7 157 120
Individuelle	1 020 214	0,43	1 021 067
Responsabilité Civile	7 199 218	3,00	7 859 677
Risques Spéciaux	6 304 721	2,63	4 580 016
Risques Agricoles	663 547	0,28	680 387
Invalidité	2 638 809	1,10	2 246 454
Assistance	1 058 014	0,44	772 854
Assurance-Crédit	2 437 052	1,02	2 138 224
Vol	527 538	0,22	513 784
Bris de glaces et dégâts des eaux	20 266	0,01	23 603
Pertes pécuniaires	90 285	0,04	30 157
	240 008 051	100	238 338 371

production au 31/12/2023

Source : Etats de

Au terme de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 240,008 MD contre 238,338 MD à la même période en 2022, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 1,67 MD qui correspond à une progression de 0,70 %.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2023, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche Auto regagne sa position au 1er rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en croissance de 2,59 points (34,15% contre 31,57% en 2022). (2^{ème} rang en 2022 suite à la croissance exceptionnelle de la branche Vie).
- La branche Vie se trouve reléguée, au 2^{ème} rang dans le portefeuille de la Compagnie. Elle accuse une baisse de 6,59 points de sa part en s'établissant à 29,52% au 31/12/2023. Ceci résulte de la comptabilisation en 2022 de la valeur de transfert du contrat « Sergaz » en Vie-Capitalisation.
- La branche Maladie se positionne au 3^{ème} rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une augmentation de sa part de 0,86 points (12,35% contre 11,49 % au 31/12/2022).

▪ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie en aggravation de 6,7 points (50,44% contre 43,74% en 2022).

▪ Encaissements :

Au 31 décembre 2023, le ratio d'encaissement s'est établi à 85,52 % contre 84,28% en 2022.

- **Placements :**
 - L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2023, un montant net de 695 546 945 DT contre 610 783 856 DT à la même date une année auparavant, soit une progression de 13,88%.
 - Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2023, un montant de 57 153 243 DT contre 42 425 374 DT en 2022.
- **Réassurance & Acceptation :**
 - Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2023 respectivement à 23 967 735 DT et <581 592> DT contre 24 931 541 DT et 437 082 DT au 31/12/2022. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à 1 227 006DT en 2023 contre un résultat de 1 001 449 DT en 2022.
- **Les autres produits & charges techniques :**
 - Au 31/12/2023, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis 500 433 DT contre 220 538 DT en 2022.
 - Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à 2 766 523DT et 759 565DT contre 7 674 335 DT et 297 211 DT, une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non-Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régulateurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des Finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31.

Les revenus de placements (dividendes, intérêts ...) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » 01/2021 du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à 100%

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	9 251 028	-	-	9 251 028
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	29 090 627	19 299 089	6 048 019	54 437 735
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	4 968 023	2 218 156	1 567 170	8 753 349
Personnel	259 892	-	-	259 892
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 332 887	-	-	13 332 887
Débiteurs divers	96 259	734 880	1 103 500	1 934 639
Total des créances :	56 998 716	22 252 125	8 718 689	87 969 530

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 590 136	5 110 817	1 908 333	10 609 285
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise D'assurance	1 114 798	3 217 133	428 043	4 759 974
Dépôts et cautionnements reçus	1 200	26 900	457 646	485 746
Personnel	2 146 555	-	-	2 146 555
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	19 556 245	-	-	19 556 245
Créditeurs divers	626 567	195 630	245 013	1 067 210
Total des dettes :	27 035 501	8 550 480	3 039 035	38 625 015

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2022	30 000 000	75 245 873	35 026 315	521 444	17 103 870
Affectation AGO du 15 Juin 2023	-	7 000 000	<2 000 000>	12 103 870	<17 103 870>
Dividendes au titre du bénéfice 2022				<12 000 000>	
Résultat 2023	-	-	-	-	22 678 287
Solde au 31/12/2023	30 000 000	82 245 873	33 026 315	625 315	22 678 287

Conformément à la décision de l'AGO en date du 15 Juin 2023, la répartition du résultat 2022 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2022 :	17 103 870
Résultat reporté :	521 444
Total à distribuer :	17 625 315

Réserve pour réinvestissements exonérés	<4 000 000>
Réserve facultatives	<1 000 000>
Dividendes	<12 000 000>
Résultat reporté :	625 315

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2023.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour sinistres à payer	178 209 828	3 610 384	181 820 212	162 533 180
Chargement de gestion	15 076 193	615 064	15 691 257	13 753 418
Prévision de recours à encaisser	<1 885 814>		<1 885 814>	<3 196 832>
Provision SAP Acceptations	821 997		821 997	1 051 583
TOTAL	192 222 204	4 225 448	196 447 652	174 141 349

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note- A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
Logiciels	2 989 682	<2 164 412>	825 269	1 048 775
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
TOTAL	3 089 682	<2 164 412>	925 269	1 148 775

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 21 – Installations techniques et machines	8 270 575	<6 705 251>	1 565 324	1 656 245
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 396 016	<1 111 435>	284 581	240 112
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728		9 728	9 728
TOTAL	9 676 320	<7 816 687>	1 859 633	1 906 085

Note- A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 853 231>	1 002 271	1 090 304
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 585 037>	14 810 567	14 941 648
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 095 818	-	9 095 818	9 095 818
TOTAL	31 346 924	<6 438 268>	24 908 656	25 127 770

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2		2	2
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	110 812 790	<17 290 975>	93 521 814	78 153 232
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	285 193 891	<416>	285 193 474	253 853 416
AC 333 – 334 Prêts	2 896 028	<142 912>	2 753 116	3 002 389
	198 064 000	-	198 064 000	222 610 580
AC 335 – Dépôts monétaires	63 507 716		63 507 716	3
AC 336 – Autres				200
TOTAL	660 474 424	<17 434 304>	643 040 120	557 622 817

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour Primes non acquises acceptations	994 807	1 200 321
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	821 997	1 051 583
TOTAL	1 816 804	2 251 904

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	14 259 346	12 806 612
AC 520- Provision d'assurance Vie	1 474 388	-
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	184 568	60 041
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	34 948 616	34 452 171
TOTAL	50 866 918	47 318 824

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Primes acquises et non émises non-vie	9 590 140	9 715 692
Primes acquises et non émises vie	1 080 144	669 877
S/Total :	10 670 284	10 385 569
Primes à annuler	<1 419 256>	<1 631 215>
TOTAL	9 251 028	8 754 354

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Quittances de primes à recevoir	45 792 557	48 660 438
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	303 669	233 816
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	5 249 348	4 319 523
Effets à recevoir et Effets Impayés	2 730 648	3 461 702
Chèques impayés	361 513	361 058
S/Total :	54 437 735	57 036 537
Provisions au titre des arriérés primes	<20 178 763>	<23 591 332>
Provision au titre des chèques impayés	<361 513>	<361 058>
Provision au titre des effets impayés	<2 588 670>	<3 136 578>
TOTAL	31 308 789	29 947 569

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Avances sur recours matériels	2 608 908	2 800 057
Avances sur recours corporels	1 892 392	1 889 965
Indemnisation Directe des Assurés	3 501 368	3 499 623
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	749 158	1 431 281
S/Total :	8 753 349	9 622 449
Provisions pour dépréciation de créances	<2 170 095>	<2 026 402>
TOTAL	6 583 254	7 596 047

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Cessionnaires	1 578 652	1 144 476
Cédantes	2 582 781	1 953 315
S/Total :	4 161 433	3 097 791
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>
TOTAL	3 285 521	2 221 879

A 5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	60 650	54 916
Autres avances	199 242	169 251
TOTAL	259 892	224 167

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Acomptes provisionnels	5 612 619	868 482
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	7 360 528	10 092 166
Autres	359 740	356 554
TOTAL	13 332 887	11 317 202

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte de liaison avec la délégation Maroc	893 109	844 434
Autres	1 041 530	993 104
S/Total :	1 934 639	1 837 538
Provision pour dépréciation	<1 103 500>	<1 054 825>
TOTAL	831 140	782 713

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	2 680 841	1 380 275
Effets remis à l'encaissement	13 163 734	13 483 120
Autres	1 083 499	494 802
TOTAL	16 928 074	15 358 197

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2023 à **4 736 150 DT** contre **4 388 076 DT** au 31/12/2022.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	18 607 648	13 938 057
Loyers échus et à recevoir	-	53 039
Loyers perçus d'avance	12 278	12 278
TOTAL	18 619 926	14 003 374

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Autres comptes de régularisation Actif	9 658 617	8 514 997
Autres charges constatées ou payées d'avance	62 903	158 467
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 771
TOTAL	9 727 291	8 679 235

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	82 245 873	75 245 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	74 519 870	67 519 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	33 026 315	35 026 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	31 077 630	33 077 630
P 1.4 – Résultat reporté	625 315	521 444
S/Total :	145 897 503	140 793 633
P 1.5 – Résultat de la période	22 678 287	17 103 870
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	168 575 789	157 897 503

Résultat par action

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Résultat Net (en mD)		22 678	17 104
Nombre d'actions (en milliers)		6 000	6 000
	Résultat/ action	3,780	2,851

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Provision d'ouverture		11 388 683	13 643 939
Constitution/Reprise		5 104 841	<2 255 256>
Provision de clôture		16 493 524	11 388 683

La société a reçu courant 2023 une notification suite une mission de vérification CNSS (pour les exercices 2020-2021-2022).

P 2.2 – Provisions techniques brutes

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non-vie		53 522 457	47 957 108
PA 320- Provisions d'assurance Vie		323 977 076	288 660 851
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie		4 225 448	4 289 731
PA 331- Provisions pour Sinistre Non-Vie		192 222 204	169 851 618
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie		4 152 040	3 361 243
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non-Vie		6 944 108	5 225 659
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non-Vie		1 505 484	-
PA 360- Autres provisions Techniques Vie		295 243	187 113
PA 361- Autres provisions Techniques Non-Vie		3 792 724	3 515 342
	- Réserve		
mathématique de rentes		3 690 815	3 448 736
	- Réserve d'invalidité	21 898	37 717
	- Arrérages à payer	19 644	19 644
	- Provision pour		
risque en cours		60 367	9 245
	TOTAL	590 636 784	523 048 665

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour sinistres Non-vie		15 359 832	13 448 200
Provisions pour sinistres vie		114 520	60 040
Provisions pour primes non acquises		1 829 467	1 976 170
	TOTAL	17 303 819	15 484 410

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur arriérés	4 460 034	4 684 594
Comptes de régularisation	5 996 974	5 545 544
Primes affaires collectives à payer	152 277	112 200
TOTAL	10 609 285	10 342 338

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Comptes intermédiaires Sinistres	4 149 061	4 690 420
Sinistres officieux	253 426	253 426
Recours client	357 487	214 429
TOTAL	4 759 974	5 158 275

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Cessionnaires	24 982 089	20 943 281
Cédantes	1 201 198	1 143 611
Rétrocessionnaires	27 672	27 672
TOTAL	26 210 959	22 114 564

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de Garanties en espèces des Agents /Assurés	366 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	119 743	120 193
TOTAL	485 746	486 196

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Dettes provisionnées pour congés payés	1 010 971	957 124
Autres charges à payer	1 041 506	900 137
Autres dettes	94 078	357 379
TOTAL	2 146 555	2 214 640

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	13 997 851	7 418 183
Cotisations Sociales	3 809 216	1 445 215
Taxes d'assurance à payer	1 057 440	633 792
Retenues à la source	691 738	714 665
TOTAL	19 556 245	10 211 855

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Actionnaires, dividendes à payer	465 821	436 647
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	228 441	190 626
Autres crédoiteurs divers	372 948	688 733
TOTAL	1 067 210	1 316 006

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Report de commissions reçues des réassureurs	2 156 907	1 684 103
Encaissements en instance d'affectation	85 684	85 684
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	585 652	174 692
Autres comptes de régularisation Passif	3 388 584	2 822 739
TOTAL	6 216 827	4 767 218

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

LIBELLE	31/12/2023
Cadres	130
Agents d'encadrement	50
Agents d'exécution	27
Personnel Contractuel	5
Personnel de services	1
Personnel en détachement	1
TOTAL	214

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2023 à la somme de **17 771 203 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	11 831 475	10 537 225
Charges sociales	3 429 761	3 067 683
Assurance collective vie	2 300 000	1 700 000
Personnel en détachement	209 967	195 991
TOTAL	17 771 203	15 500 899

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **24 837 850 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2023	31/12/2022
Agents généraux	11 557 592	10 526 630
Courtiers	5 441 778	4 640 275
Autres commissions	7 662 510	6 514 883
Commissions Acceptations	175 970	165 690
TOTAL	24 837 850	21 847 478

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **240 008 051 DT** au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2023	31/12/2022
Nord	204 224 678	206 066 740
Centre	12 666 318	11 425 869
Sud	23 117 055	20 845 762
TOTAL	240 008 051	238 338 371

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	836 814
TOTAL	836 814

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges	5 104 840
TOTAL	5 104 840

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Résultat Comptable	36 131 183	24 052 827
Réintégration	9 251 338	5 525 184
Déductions	<10 277 559>	<7 760 172>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	35 104 963	21 817 839
Réinvestissements exonérés	4 000 000	4 000 000
Résultat Fiscal	31 104 963	17 817 839
Impôt sur les sociétés	<10 886 737>	<6 236 243>
Contributions	< 2 566 159>	< 712 714>
Bénéfice Comptable	22 678 287	17 103 870

6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2023
Provision mathématique vie à l'ouverture	288 660 851
Charges de provisions au 31/12/2023	65 179 577
S/Total :	353 840 428
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<29 863 352>
TOTAL	323 977 076

6.11 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6 conformément à la norme NC26 § 47 (la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants).

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

- **Changement de méthodes comptables**

Conformément à la norme NC26, les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31/12/2023 sont les mêmes que celles adoptées pour l'arrêté des comptes de 2022.

10. Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration des comptes statuant sur les résultats de 2023, et à la date d'arrêté de comptes aucun événement post bilan n'est survenu.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2023

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	15 812 838	31 146 097	15 333 259
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 095 818	9 095 818	9 095 818	0,000
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	82 907 165	65 615 749	70 972 235	5 356 486
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	44 305 907	44 305 907	45 119 601	813 694
Autres parts d'OPCVM	9 381 082	9 381 523	10 120 226	738 703
Obligations et autres titres à revenu fixe	285 193 891	285 193 474	285 193 474	0
Autres Dépôts	261 571 716	261 571 716	261 571 716	0
TOTAL :	714 706 685	690 977 025	713 219 167	22 242 142

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	16 453 448	21 809 984
Actions non cotées	49 162 301	49 162 251
Total :	65 615 749	70 972 235
Obligations cotées	13 680 000	13 680 000
Obligations non cotées	10 460 000	10 460 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	261 053 474	261 053 474
Total :	285 193 474	285 193 474

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Inventaire 2021</i>					
Règlements cumulés	68 483 177	54 526 242	36 623 573		
Provisions pour sinistres	22 723 514	24 115 838	63 135 897		
Total charges des sinistres	91 206 691	78 642 080	99 759 470		
Primes acquises	126 987 438	133 381 492	142 746 007		
% sinistres / primes acquises	71,82%	58,96%	69,89%		
<i>Inventaire 2022</i>					
Règlements cumulés	72 757 437	61 721 611	59 547 051	40 293 468	
Provisions pour sinistres	16 592 148	16 769 965	31 442 337	61 360 325	
Total charges des sinistres	89 349 584	78 491 577	90 989 388	101 653 794	
Primes acquises	126 987 438	133 381 492	142 746 007	148 506 651	
% sinistres / primes acquises	70,36%	58,85%	63,74%	68,45%	
<i>Inventaire 2023</i>					
Règlements cumulés	76 056 005	65 167 997	67 301 783	58 998 771	43 433 986
Provisions pour sinistres	10 262 904	11 791 989	20 481 199	33 447 491	74 893 047
Total charges des sinistres	86 318 908	76 959 986	87 782 983	92 446 262	118 327 033
Primes acquises	126 987 438	133 381 492	142 746 007	148 506 651	162 304 840
% sinistres / primes acquises	67,97%	57,70%	61,50%	62,25%	72,90%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2023

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 722 100	1 722 100	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 906 370	6 820 964	8 727 334	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		46 703 810	46 703 810	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	1 906 370	55 246 874	57 153 243	
Intérêts		408 089	408 089	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	602 714	2 156 502	2 759 216	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	602 714	2 564 590	3 167 304	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2023

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	1 675 687	22 687 053	956 659	45 727 793	71 047 193
Charges de prestations	<635 490>	<5 444 886>	<1 502 299>	<27 935 740>	<35 518 416>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<152 067>	<5 557 439>	989 979	<29 235 280>	<33 954 807>
Solde de souscription :	888 130	11 684 728	444 339	<11 443 226>	1 573 970
Frais d'acquisition	<187 619>	<7 109 271>	<120 789>	<41 232>	<7 458 911>
Autres charges de gestion nettes	<80 501>	<647 434>	<50 520>	<937 948>	<1 716 403>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<268 120>	<7 756 705>	<171 309>	<979 180>	<9 175 314>
Produits nets de placements	1 139 039	4 086 542	665 070	18 372 812	24 263 463
Participation aux résultats	<1 140 764>	0	<773 878>	<768 853>	<2 683 494>
Solde Financier :	<1 725>	4 086 542	<108 808>	17 603 959	21 579 968
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<1 253 304>	<22 420>	-	<1 275 723>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	106 596	0	-	106 596
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	1 598 915	-	-	1 598 915
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	1 999	106	-	2 105
Commissions reçues des réassureurs	-	149 399	300	-	149 699
Solde de réassurance :	0	603 606	<22 014>	0	581 592
Résultat technique 2023:	618 286	8 618 171	142 207	5 181 553	14 560 216
Résultat technique 2022:	455 934	5 798 562	307 382	397 777	6 959 655
Variation 2023 - 2022 :	162 352 36%	2 819 609 49%	- 165 175 -54%	4 783 775 -1203%	7 600 561 109%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie			12 288	25 546	37 834
Rachats Vie payés	296 514		713 585	13 533 729	14 543 829
Capitaux échus Vie	328 993	-	770 000	14 182 696	15 281 689
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	14 967 613	51 320 034	8 091 093	249 598 336	323 977 076
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	13 899 917	45 798 470	8 541 978	220 420 485	288 660 851

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2023

Éléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Perte Pécuniaires	Total	Acceptations	Total
	Primes acquises																	
PRNV11 Primes émises	80 381 188	13 130 528	504 112	21 524 097	337 501	7 190 468	640 298	6 452 089	767 962	2 458 327	29 239 371	2 803 876	993 919	0	90 285	166 514 022	1 356 167	167 870 189
PRNV12 Variation des primes non acquises	<3 947 898>	<719 974>	<4 741>	<721 182>	141 719	373 831	18 473	<675 611>	<10 850>	<114 702>			<21 938>	0	<87 990>	<5 770 864>	205 514	<5 565 350>
Charges de prestations																		
CHNV11 Prestations et frais payés	<42 142 274>	<1 056 412>	<8 664>	<5 226 674>	<12 271>	<903 925>	<645 099>	<2 721 154>	<2 261>	<183 364>	<31 713 346>	<370 722>	<140 622>	<81 702>	<1 814>	<85 210 305>	<323 489>	<85 533 793>
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	<22 236 792>	175 097	<252>	241 194	<82 739>	<4 103 737>	26 724	1 607 254	<636>	<550 268>	<1 397 109>	18 399	134 185	38 772		<26 129 908>	229 587	<25 900 322>
Solde de souscription :	12 054 224	11 529 239	490 455	15 817 434	384 210	2 556 638	40 397	4 662 577	754 214	1 609 993	<3 871 083>	2 451 554	965 543	<42 929>	480	49 402 945	1 467 779	50 870 725
CHNV41,CHNV41 Frais d'acquisition	<3 521 102>	<1 280 787>	<6 803>	<2 010 614>	<30 770>	<422 363>	<218 115>	<769 085>	<58 357>	<331 761>	<731 380>	<90 169>	<112 949>	0	<231>	<9 584 485>		<9 584 485>
CHNV43,CHNV5 Autres charges de gestion nettes	<10 431 095>	<836 539>	262 932	<2 632 124>	19 665	<528 154>	<269 281>	<818 991>	<43 329>	<501 136>	<2 026 889>	<197 219>	<231 017>	0	<9 682>	<18 242 857>	<154 085>	<18 396 942>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<13 952 197>	<2 117 326>	256 128	<4 642 738>	<11 105>	<950 517>	<487 396>	<1 588 076>	<101 686>	<832 896>	<2 758 268>	<287 388>	<343 966>	0	<9 912>	<27 827 343>	<154 085>	<27 981 428>
PRNT3 Produits nets des placements	12 515 168	629 070	63 917	1 945 974	219 380	1 565 768	38 191	785 116	8 413	203 330	344 553	5 439	102 684	78 944	3 390	18 509 336	156 741	18 666 077
CHNV3 Participation aux résultats	<471 638>	<964 222>	0	<715 994>	0	<24 972>	7 722	<116 364>	0	<373 112>	<136 975>	0	<9 489>	0		<2 805 045>		<2 805 045>
Solde Financier :	12 043 530	<335 152>	63 917	1 229 980	219 380	1 540 796	46 913	668 752	8 413	<169 783>	207 578	5 439	93 195	78 944	3 390	15 704 292	156 741	15 861 033
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	<3 914 787>	<7 837 909>	<494 029>	<17 454 670>	<253 908>	<4 264 413>	<502 141>	<4 819 342>	<726 488>	<1 872 264>	0	0	<422 527>	0		<42 562 479>		<42 562 479>
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	227 806	630 537	0	4 223 645	0	39 549	499 142	2 290 282	0	123 802	0	0	40 397	0		8 075 159		8 075 159
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	<765 422>	<539 285>	168	<1 738 226>	75 442	4 205 421	<13 045>	<1 158 569>	0	484 667	0	0	<54 704>	0		496 445		496 445
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	1 427 347	1 056 326	0	4 822 711	26 799	528 547	118 872	1 350 242		199 975	397 633					10 023 139		10 023 139
Solde de Réassurance (2023) :	<3 025 057>	<6 690 330>	<493 862>	<10 146 541>	<151 668>	599 103	102 828	<2 337 386>	<526 513>	<866 163>			<342 147>	0	0	<23 967 735>	0	<23 967 735>
Solde de Réassurance (2022) :	<3 076 299>	<5 870 854>	<388 319>	<6 572 236>	<679 775>	<4 783 996>	<254 901>	<1 317 387>	<497 054>	<1 348 341>	0	0	<142 380>	0	0	<24 931 541>	0	<24 931 541>
Résultat technique (2023) :	7 120 500	2 386	316 638	2 258	440 818	3 656 019	<298 257>	1 405 867	134 429	<258 849>	<6 421 774>	2 169 605	372 625	36 014	<6 042>	13 312 159	1 470 435	14 782 595
Résultat technique (2022) :	4 087 561	1 259	<259 576>	178	351 392	3 068 183	<305 062>	<143 353>	186 016	<314 853>	<4 275 028>	1 664 909	63 492	23 100	23 308	5 606 433	1 239 740	6 846 173
Variation : 2023 - 2022	3 032,938	1 127,865	576,214	2 080,358	89,426	587,836	6,804	1 549,220	-51,588	56,004	-2 146,745	504,696	309,134	12,914	-29,350	7 706,727	230,695	7 936 422
	74,20%	89,62%	221,98%	1170,20%	-25,45%	19,16%	2,23%	-1080,70%	-27,73%	17,79%	-50,22%	30,31%	486,89%	-55,91%	125,92%	137,44%	18,61%	116%
	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Perte	Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Aug.Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice
Informations complémentaires :																		
Provisions pour primes non acquises à la clôture	34 528 407	2 089 122	84 325	7 596 224	2 489 208	1 801 953	312 673	2 191 523	127 310	937 715			281 200		87 990	52 527 650	994 807	53 522 457
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	30 580 510	1 369 148	79 583	6 875 042	2 630 927	2 175 784	331 147	1 515 912	116 460	823 012			259 262			46 756 786	1 200 321	47 957 107
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	136 953 678	3 859 664	623 093	15 138 565	331 220	20 036 387	144 858	7 266 126	1 407 564	4 540 340	70 214	962 534	65 963			191 400 207	821 997	192 222 204
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	115 631 803	4 043 802	622 841	17 207 213	248 795	16 495 970	179 623	8 931 092	857 296	3 322 200	72 794	1 120 414	66 192			168 800 035	1 051 583	169 851 618
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	1 132 764	2 712 977	124 661	1 386 934	- 2 710	97 089	8 039	240 502	- 12 660	804 897	456 745	- 30 719	25 588			6 944 108		6 944 108
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	781 599	2 254 765	124 661	804 398	- 2 739	37 256	15 024	165 389	- 12 718	447 577	624 670	- 30 719	16 495			5 225 659		5 225 659
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture				1 505 484												1 505 484		1 505 484
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'ouverture																		
Autres provisions techniques à la clôture :	3 792 724	2 771 195										21 898		939 264		3 792 724		3 792 724
- Provisions pour risques en cours	60 367							60 367								60 367		60 367
- Provisions mathématiques de rentes	3 690 815	2 771 195												919 620		3 690 815		3 690 815
- Arrérages de rentes à payer	19 644													19 644		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	21 898											21 898				21 898		21 898
Autres provisions techniques à l'ouverture :	3 515 343	2 506 353										59 549		1 017 391		3 515 343		3 515 343
- Provisions pour risques en cours	9 245							9 245								9 245		9 245
- Provisions mathématiques de rentes	3 448 736	2 490 573												958 164		3 448 736		3 448 736
- Arrérages de rentes à payer	19 644													19 644		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	37 717											37 717				37 717		37 717

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2023**

Année d'inventaire	Exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	2 464 743	170 280	1 935 101	1 863 862	2 683 494
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	153 671 169	181 037 048	212 382 489	258 681 806	306 318 964

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a)** Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b)** Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c)** Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de rattachement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2023**

	Rattachement	Total
Primes Acquises	PRV11	71 047 193
Charges de prestations	CHV11	<35 518 416>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<33 954 807>
Solde de souscription :		1 573 970
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<7 458 911>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<1 716 403>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<9 175 314>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	24 263 463
Participation aux Bénéfices	CHV3	<2 683 494>
Solde Financier :		21 579 968
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<1 275 723>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	106 596
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	1 598 915
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	2 105
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	149 699
Solde de réassurance :		581 592
Résultat technique :		14 560 216
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		37 834
Montants des rachats Vie		14 543 829
Capitaux échus Vie		15 281 689
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		323 977 076
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		288 660 851

**Annexe n°16 : Tableau de rattachement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2023**

	Rattachement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	167 870 189
Variation des primes non acquises	PRNV12	<5 565 350>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<85 533 793>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<25 900 322>
Solde de souscription :		50 870 725
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<9 584 485>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<18 396 942>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<27 981 428>
Produits nets de placements	PRNT3	18 666 077
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 805 045>
Solde Financier :		15 861 033
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<42 562 479>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	8 075 159
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	496 445
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	10 023 139
Solde de Réassurance :		<23 967 735>
Résultat technique :		14 782 595
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		53 522 457
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		47 957 107
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		192 222 204
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		169 851 618
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		1 505 484
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		0
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		6 944 108
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		5 225 659
Autres provisions techniques à la clôture		3 792 724
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 515 343

RAPPORT GENERAL

Mesdames et messieurs les actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 864 062 717 dinars, des capitaux propres positifs de 168 575 789 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 22 678 287 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ **Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 590 636 784 dinars au regard d'un total bilan de 864 062 717 dinars, ce qui représente 68 % de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 323 977 076 dinars, provisions pour sinistres non-vie pour une valeur de 192 222 204 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 74 437 504 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuaire,

- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2023 à 45 792 557 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 20 178 763 dinars, soit une reprise de 3 412 569 dinars par rapport à la provision constatée en 2022.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du Comité Générale des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021 qui remplace le circulaire n° 24-2017 du 29 mars 2017, fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

▪ Evaluation des Placements financiers

Au 31 Décembre 2023, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 719 419 516 DT, provisionnés à concurrence de 23 872 572 DT, soit un montant net de 695 546 945 DT, représentant 80% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie « ASTREE » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 - 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Fait à Tunis, le 04 Avril 2024
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Mme Selma Langar

P/ CABINET CMC
M. Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 1^{er} décembre 2020, ASTREE et la Banque de Tunisie « BT » ont conclu en 2023 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, le conseil d'administration du 22 Mars 2024 a autorisé les opérations de pensions livrées réalisées au cours de l'exercice 2023 pour un montant global de 63 502 416 DT se détaillant comme suit :

DATE	TITRE	NOMBRE DE TITRES	NOMBRE DE JOURS	MONTANT
10/07/23	BTA 6.5% 06/2025	17 815	333	17 000 605
10/07/23	BTA 6.5% 06/2025	10 480	333	10 000 917
31/07/23	BTA 7.2% 05/2027	11 229	283	10 500 114
01/09/23	BTA 7.2% 05/2027	5 313	251	5 000 070
19/09/23	BTA 7.2% 02/2027	8 251	142	8 000 194
13/12/23	BTA 8% 11/2030	7 678	134	7 000 347
13/12/23	BTA 8% 11/2030	6 581	103	6 000 168
TOTAUX				63 502 416

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2023 s'élève à **209 967** Dinars tenant compte d'une marge de 15%.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de **250 000** dinars payables sur douze mensualités.
- Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 100 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	250 000	
Prov. Prime annuelle variable	100 000	
Jetons de présence		150 000
TOTAL	350 000*	150 000

*Ces montants concernent la rémunération de l'ancien DG parti à la retraite au cours de l'exercice 2024.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 04 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil

Mme Selma Langar

P/ CABINET CMC

M. Chérif BEN ZINA



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR INKADH »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR INKADH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 22.221.279, un actif net de D : 22.034.475 et un déficit de D : 1.872.596.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH »

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 avril 2024

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	21 805 464	23 663 566
Actions et droits rattachés		20 200 000	16 200 000
Titres OPCVM		1 287 709	7 463 566
Obligations et valeurs assimilées		317 755	-
Placement monétaires et disponibilités		43 823	(16 733)
Disponibilités		43 823	(16 733)
Créances d'exploitation	5	371 992	490 669
TOTAL ACTIF		22 221 279	24 137 502
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	79 369	64 352
Autres créditeurs divers	7	107 435	166 078
TOTAL PASSIF		186 804	230 430
ACTIF NET			
Capital	8	25 131 415	25 991 199
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(2 084 128)	(992 822)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(1 012 812)	(1 091 306)
ACTIF NET		22 034 475	23 907 071
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 221 279	24 137 502

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01 au 31/12/2023	Du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	9	17 755	-
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 755	-
Revenus des placements monétaires	10	5 119	2 099
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 874	2 099
Charges de gestion des placements	11	(956 672)	(873 553)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(933 798)	(871 454)
Autres charges	12	(79 014)	(219 852)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 012 812)	(1 091 306)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 012 812)	(1 091 306)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(1 061 929)	142 918
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	202 145	102 436
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 872 596)	(845 952)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Du 01/01 au 31/12/2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(1 872 596)</u>	<u>(845 952)</u>
Résultat d'exploitation	(1 012 812)	(1 091 306)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 061 929)	142 918
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	202 145	102 436
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>13 000 000</u>
Souscriptions / Appels		
- Montant appelé	-	13 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 872 596)</u>	<u>12 154 048</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice (Capital initial)	23 907 071	11 753 022
En fin d'exercice	22 034 475	23 907 071
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	50 000	50 000
En fin d'exercice	50 000	50 000
VALEUR LIQUIDATIVE (*)	<u>440,689</u>	<u>478,141</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(7,83%)</u>	<u>(3,42%)</u>
(*) correspondant à une valeur nominale libérée de	<u>510</u>	<u>510</u>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR INKADH » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 24 septembre 2020 et le 11 Décembre 2020.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution, soit le 23 février 2021. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 5.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune souscrites en totalité. La libération des parts est progressive sur appels du gestionnaire.

Au 31 décembre 2023, le montant appelé du fonds s'élève à D : 25.500.000 et le montant libéré est de D : 25.270.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR INKADH est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la cote de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

En cas de perte de valeur, la valeur de l'investissement est diminuée du même montant.

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la juste valeur est diminuée par tranche de 25%.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations et valeurs similaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 21.805.464, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			21 200 000	20 200 000	91,67%
	ATLAS PACKAGING	500 000	5 000 000	4 500 000	20,42%
	TUNICOM	714 286	5 000 000	4 500 000	20,42%
	EL BAHHAR	120 000	1 200 000	1 200 000	5,45%
	SAM TEST & AUTOMATION	10 304	5 000 000	5 000 000	22,69%
	LA BAGUETTE	1 376	5 000 000	5 000 000	22,69%
Obligations et valeurs assimilées			300 000	317 755	1,44%
	Obligations Convertibles en actions EL BAHHAR	3 000	300 000	317 755	1,44%
Tires OPCVM			1 175 074	1 287 709	5,84%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	9 049	1 175 074	1 287 709	5,84%
TOTAL			22 675 074	21 805 464	98,96%

FCPR INKADH*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	23 489 002	-	174 564	23 663 566	
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées	5 000 000			5 000 000	
Obligations de sociétés	300 000			300 000	
Titres OPCVM	50 573			50 573	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(6 164 501)			(6 164 501)	202 145
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(1 061 929)	(1 061 929)	
Variations des intérêts courus		17 755		17 755	
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	22 675 074	17 755	(887 365)	21 805 464	202 145

FCPR INKADH*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 5 : Créance d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 371.992, contre D : 490.669 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	98	155
Souscripteurs de parts, montants appelés non libérés	230 000	230 000
Honoraires Due-diligences pris en charge par l'émetteur	141 053	220 863
Retenue à la source	-	15 530
Mac Private Management	304	23 659
Autres	537	462
Total	<u>371 992</u>	<u>490 669</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 79.369, contre 64.352 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	-	12 392
Rémunération du dépositaire	79 369	51 960
Total	<u>79 369</u>	<u>64 352</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 107.435, contre D : 166.078 au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	2 960	4 210
Honoraires commissaire aux comptes	16 000	20 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Honoraires des prestataires de service	37 838	36 354
TVA à payer	-	53 390
Retenue à la source à payer	637	2 124
Total	<u>107 435</u>	<u>166 078</u>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant souscrit	50 000 000
Montant souscrit non appelé	(24 500 000)
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2021	245 845
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2022	245 354
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions / Appels

Montant appelé	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 061 929)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	202 145

Capital au 31-12-2023

Montant	25 131 415
Nombre de parts	50 000
Nombre de copropriétaires	4

FCPR INKADH
Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 17.755, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations - intérêts	17 755	-
TOTAL	17 755	-

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 5.119, contre D : 2.099 au 31 décembre 2022 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2023 s'élèvent à D : 956.672, contre D : 873.553 en 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	929 263	845 393
Rémunération du dépositaire	27 409	28 160
Total	<u>956 672</u>	<u>873 553</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 79.014, contre D : 219.852 en 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	2 741	2 815
Honoraires commissaire aux comptes	11 214	17 266
Rémunérations apporteurs d'affaires	47 601	46 411
Honoraires mission spéciale	37 848	-
Honoraires due-diligences	-	384 215
Jetons de présence, comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Impôts et taxes	32 308	-
Commissions bancaires	171	147
Prise en charge des honoraires de Due-diligences par les émetteurs	(102 869)	(281 002)
Total	<u>79 014</u>	<u>219 852</u>

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	0,457	0,042
Charges de gestion des placements	(19,133)	(17,471)
Revenus net des placements	<u>(18,676)</u>	<u>(17,429)</u>
Autres charges	(1,580)	(4,397)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(20,256)</u>	<u>(21,826)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(20,256)</u>	<u>(21,826)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(21,239)	2,858
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,043	2,049
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>(17,196)</u>	<u>4,907</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(37,452)</u>	<u>(16,919)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(17,196)</u>	<u>4,907</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(17,196)</u>	<u>4,907</u>
Distribution de dividende	-	-
Valeur liquidative	<u>440,689</u>	<u>478,141</u>
Correspondant à une valeur nominale libérée de	<u>510,000</u>	<u>510,000</u>
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	4,16%	4,90%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	1,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(4,41%)	(6,12%)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR INKADH" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1.25% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

Au-delà, les honoraires de gestion seront de 2% HT du montant du fonds diminué des montants restitués aux porteurs de parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

De plus, Le gestionnaire percevra une commission de surperformance de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 10%.

Cette rémunération est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 10% au terme de sa durée de vie.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR TANMYA »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR TANMYA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 28.009.599, un actif net de D : 27.923.065 et un bénéfice de D : 632.756.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 avril 2024

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>25 099 543</u>	<u>13 072 833</u>
Actions et droits rattachés		11 200 000	-
Titres OPCVM		13 899 543	13 072 833
Placements monétaires et disponibilités		<u>9 697</u>	<u>11 077</u>
Disponibilités		9 697	11 077
Créances d'exploitation	5	<u>2 900 359</u>	<u>45</u>
TOTAL ACTIF		<u>28 009 599</u>	<u>13 083 955</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	53 550	235 458
Autres créditeurs divers	7	32 984	58 189
TOTAL PASSIF		<u>86 534</u>	<u>293 647</u>
ACTIF NET			
Capital	8	28 892 178	13 083 216
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(292 907)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(676 206)	(292 907)
ACTIF NET		<u>27 923 065</u>	<u>12 790 309</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>28 009 599</u>	<u>13 083 955</u>

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres		-	-
Dividendes		-	-
Revenus des placements monétaires	9	1 965	958
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 965	958
Charges de gestion des placements	10	(573 796)	(235 458)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(571 831)	(234 500)
Autres charges	11	(104 374)	(58 407)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(676 206)	(292 907)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(676 206)	(292 907)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	534 109	583 216
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	774 853	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		632 756	290 309

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	632 756	290 309
Résultat d'exploitation	(676 206)	(292 907)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	534 109	583 216
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	774 853	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	14 500 000	12 500 000
Souscriptions		
- Capital	14 500 000	12 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 132 756	12 790 309
ACTIF NET		
En début d'exercice	12 790 309	-
En fin d'exercice	27 923 065	12 790 309
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 500	12 500
En fin d'exercice	27 000	12 500
VALEUR LIQUIDATIVE	1 034,188	1 023,225
TAUX DE RENDEMENT	1,07%	2,32%

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR TANMYA » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 03 Décembre 2021 et le 22 Décembre 2021.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.

Il est tenu, dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts, d'employer 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 30.030.000 divisé en 30.000 parts "A" d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune et en 300 parts "B" d'une valeur nominale de D : 100 chacune.

Les parts A sont destinées aux investisseurs avertis.

Les parts B seront souscrites par la société de gestion, ses administrateurs, dirigeants et employés, ainsi que toute autre personne agissant pour le compte de la société de gestion. Les souscriptions aux parts B ne doivent pas dépasser 1% des souscriptions.

Le montant minimal des souscriptions que le Fonds doit recueillir est d'un million de dinars.

Au 31 décembre 2023, le montant souscrit du fonds s'élève à D : 27.000.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR TANMYA est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Toutefois, par exception le premier exercice commence à courir à compter de la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, sans que la durée de l'exercice comptable ne puisse excéder 18 mois.

Ainsi, le premier exercice social s'étale du 28 Mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la cote de la Bourse, sont évalués en date d'arrêt, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;

- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

FCPR TANMYA

*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 25.099.543 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Actions & droits rattachés			11 200 000	11 200 000	40,11%
	STE MEDITERANIEENNE DE TOURISIME	30 000	3 000 000	3 000 000	10,74%
	BORAPLAST S.A	200 000	2 000 000	2 000 000	7,16%
	MAGHREB PAPIER	62 000	1 200 000	1 200 000	4,30%
	MAGHREB PAPIER DECOUPE	10 000	2 500 000	2 500 000	8,95%
	VAGA LABORATOIRES	15 455	2 500 000	2 500 000	8,95%
Tires OPCVM			12 782 218	13 899 543	49,78%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	97 675	12 782 218	13 899 543	49,78%
TOTAL			23 982 218	25 099 543	89,89%

FCPR TANMYA*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	12 489 617	583 216	13 072 833	
Acquisitions de l'exercice				
Actions non cotées	11 200 000		11 200 000	
Titres OPCVM	11 554 873		11 554 873	
Cessions de l'exercice				
Titres OPCVM	(11 262 271)		(11 262 271)	774 853
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		534 109	534 109	
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	<u>23 982 218</u>	<u>1 117 325</u>	<u>25 099 543</u>	<u>774 853</u>

FCPR TANMYA*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 5 : Créances d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 2.900.359 , contre D : 45 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Souscripteurs de parts, montants non libérés	2 900 000	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	359	45
Total	<u>2 900 359</u>	<u>45</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 53.550 , contre D : 235.458 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	-	211 658
Dépositaire	53 550	23 800
Total	<u>53 550</u>	<u>235 458</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 32.984 , contre D : 58.189 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	2 914	1 453
Créditeur divers Mac Private Management	-	35 700
Honoraires commissaire aux comptes	15 000	5 951
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	15 000	15 000
Etat, retenue à la source	70	85
Total	<u>32 984</u>	<u>58 189</u>

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital en début de période

Montant	13 083 216
Nombre de parts émises	12 500
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	14 500 000
Nombre de parts émises	14 500
Nombre de copropriétaires	4

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	534 109
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	774 853

Capital au 31-12-2023

Montant	28 892 178
Nombre de parts	27 000
Nombre de copropriétaires	8

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 1.965, contre D : 958 au 31 décembre 2022 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 573.796, contre D : 235.458 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	544 046	211 658
Rémunération du dépositaire	29 750	23 800
Total	<u>573 796</u>	<u>235 458</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 104.374, contre D : 58.407 au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	2 914	1 453
Frais de constitution	-	35 701
Publicité et Publication	42 030	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	24 994	-
Honoraires commissaire aux comptes	19 126	5 951
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	15 000	15 000
Impôt et taxe	165	190
Commissions bancaires	145	113
Total	<u>104 374</u>	<u>58 407</u>

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Revenus des placements	0,073	0,077
Charges de gestion des placements	(21,252)	(18,837)
Revenus net des placements	(21,179)	(18,760)
Autres charges	(3,866)	(4,673)
Résultat d'exploitation (1)	(25,045)	(23,433)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(25,045)	(23,433)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	19,782	46,657
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	28,698	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	48,480	46,657
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	23,435	23,225
Résultat non distribuable de l'exercice	48,480	46,657
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	48,480	46,657
Distribution de dividende	-	-
Valeur liquidative	1 034,188	1 023,225
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,07%	1,86%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,46%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(2,43%)	(2,32%)

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR TANMYA" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à 2% HT l'an du montant des souscriptions, payables à l'avance au début de chaque trimestre.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société «**SICAV PROSPERITY**» pour la période allant du 1er Janvier au 31 mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.185.852 DT, un actif net de 3.164.136 DT et une valeur liquidative de 149.654 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 mars 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 02/05/2024

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

BILANS COMPARES

	NOTE	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 431 702	2 789 356	2 485 449
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		877 384	1 090 111	919 982
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 554 318	1 570 517	1 559 926
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0	128 728	5 540
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	754 150	875 071	724 730
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	736 611	261 739	651 963
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	17 539	613 333	72 766
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	0	68 756
TOTAL ACTIF			3 185 852	3 664 428	3 278 934
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 514	6 221	4 245
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	17 203	20 682	13 054
TOTAL PASSIF		PA	21 716	26 903	17 299
ACTIF NET			3 164 136	3 637 525	3 261 635
CP1	CAPITAL	CP1	3 059 065	3 530 649	3 171 400
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	105 070	106 876	90 235
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		17 316	11 966	93 623
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-379	-236	-3 388
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		90 235	100 178	0
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-2 101	-5 032	0
ACTIF NET			3 164 136	3 637 525	3 261 635
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 185 852	3 664 428	3 278 934

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
			au	au	au
			31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	23 449	19 831	124 230
PR1-	REVENUS DES ACTIONS		3 733	0	44 773
^A PR1-	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		19 716	19 831	79 457
^B					
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 630	11 649	44 199
PR2-	REVENUS DES BONS DU TRESOR		5 356	3 924	19 506
^A PR2-	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0	7 726	17 721
^B PR2-	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS		6 274	0	6 972
^C	(DEPOT A TERME)				
REVENUS DES PLACEMENTS			35 079	31 480	168 429
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12 343	-13 995	-52 244
REVENU NET DES PLACEMENTS			22 736	17 485	116 184
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 421	-5 519	-22 561
RESULTAT D'EXPLOITATION			17 316	11 966	93 623
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-379	-236	-3 388
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			16 937	11 730	90 235
PR4-	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		379	236	3 388
^A					
PR4-	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-39 528	12 057	12 239
^B					
PR4-	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		60	1 221	26 437
^C					
PR4-	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		0	-1 222	-470
^D					
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-22 153	24 022	131 828

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024**

DESIGNATION	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024 Montants en Dinars	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023 Montants en Dinars	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-22 153	24 022	131 828
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	17 316	11 966	93 623
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-39 528	12 057	12 239
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	60	1 221	26 437
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0	-1 222	-470
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-75 346	-189 968	-673 664
SOUSCRIPTIONS	48 718	0	59 890
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	33 500	0	41 000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	6 558	0	8 277
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	8 402	0	10 284
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	258	0	329
RACHATS	-124 064	-189 968	-733 554
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-83 900	-132 000	-504 200
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-16 383	-24 624	-99 176
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-23 145	-33 108	-126 461
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-636	-236	-3 717
VARIATION DE L'ACTIF NET	-97 499	-165 946	-541 836
AN3 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 261 635	3 803 471	3 803 471
AN4-B FIN DE PERIODE	3 164 137	3 637 525	3 261 635
AN4 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	21 647	26 279	26 279
AN5-B FIN DE PERIODE	21 143	24 959	21 647
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	150,673	144,734	144,734
B- FIN DE PERIODE	149,654	145,740	150,673
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-2,72%	2,83%	4,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/03/2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			834 345	877 384	27,73%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	46 085	1,46%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	35 024	1,11%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	29 590	0,94%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 930	0,25%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	5 700	50 452	46 683	1,48%
SAH LILAS	TN0007610017	11 000	97 565	91 399	2,89%
SAH LILAS DA 2023-1/35	TNG73XSR2TO7	11 000	2 788	1 650	0,05%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	63 079	1,99%
SMART	TNQPQXRODTH8	5 678	120 658	96 327	3,04%
SMART TUNISIE DA 2023-1/5	TN7IDY8X60S8	2	9	6	0,00%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	36 244	1,15%
SOTUVER	TN0006560015	6 000	23 533	78 594	2,48%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	32	92	0,00%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	260 780	8,24%

TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	1 761	0,06%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	24 405	0,77%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	32 240	1,02%
UNIMED	TN0007720014	3 529	32 014	25 493	0,81%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 431 016	1 554 318	49,12%
BTA			1 431 016	1 481 744	46,83%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	258 163	8,16%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	522 974	16,53%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	700 607	22,14%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				72 574	2,29%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			0	0	0,00%
SICAV OPPORTUNITY		0	0	0	
Total du portefeuille titres			2 265 361	2 431 702	76,85%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2024, à **72 574 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «SICAVPROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **23 449 Dinars** du 01/01/2024 au 31/03/2024, contre **19 831 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des actions	3 733	0	44 773
Revenus des Emprunts d'Etat	19 716	19 831	79 457
Total	23 449	19 831	124 230

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **736 611 Dinars**, contre **261 739 Dinars** au 31/03/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/12/2023
Bons du Trésor à Court Terme	385 923	261 739	301 274
Autres placements (Dépôt à terme)	350 688	0	350 690
Total	736 611	261 739	651 963

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 18032025	TNOI6DZE1IQ0	420	8,99	420000	385 923	12,20%
Total				420 000	385 923	12,20%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
DAT BIAT 24/06/2024	8,97	BIAT	1	350 000	350 688	11,08%
Total				350 000	350 688	11,08%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **17539 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **11 630 Dinars**, contre **11 649 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Bons du Trésor à CT	5 356	3 924	19 506
Revenus des Certificats de Dépôt	0	7 726	17 721
Revenus des autres placements (DAT)	6 274	0	6 972
Total	11 630	11 649	44 199

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	0	68 756
Total	0	0	68 756

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024, à **21 716 Dinars**, contre **26 903 Dinars** au 31/03/2023 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	4 514	6 221	4 245
PA2	Autres créditeurs divers	17 203	20 682	13 054
Total		21 716	26 903	17 299

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2024 à **4 514 Dinars** contre **6 221 Dinars** au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	3 888	4 381	3 918
Dépositaire	626	1 840	327
Total	4 514	6 221	4 245

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2024, à **17 203 Dinars** contre **20 682 Dinars** au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Etat, impôts et taxes	336	1 904	599
Redevance CMF	272	307	274
Provision pour charges diverses	2 159	4 662	611
Rémunération CAC	6 842	6 230	5 470
Jetons de présence	7 492	7 479	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Total	17 203	20 682	13 054

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **12 343 Dinars**, contre **13995 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	11 393	12 919	48 226
Rémunération du dépositaire	949	1 077	4 019
Total	12 343	13 995	52 244

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **5 421 Dinars**, contre **5 519 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevance CMF	798	905	3 377
Impôts et Taxes	86	79	502
Rémunération CAC	1 373	1 414	6 001
Jetons de présence	1 492	1 479	6 000
Contribution sociale de solidarité	200	200	200
Publicité et Publications	1 144	1 135	4 601
Diverses charges d'exploitation	328	308	1 880
Total	5 421	5 519	22 561

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2024 (en nominal)

· Montant	2 164 700
· Nombre de titres	21 647
· Nombre d'actionnaires	26

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	33 500
· Nombre de titres émis	335

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	83 900
· Nombre de titres rachetés	839

Capital au 31/03/2024 3 059 065

· Montant en nominal	2 114 300
· Sommes non Capitalisables(1)	414 458
· Sommes capitalisées (2)	530 308
· Nombres de titres	21 143
· Nombre d'actionnaires	25

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **414 458** Dinars au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2024
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	463 751
1- Résultat non capitalisable de la période	-39 468
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-39 528
- +/- values réalisées sur cession de titres.	60
- Frais de négociation de titres	0
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-9 825
- Aux émissions	6 558
- Aux rachats	-16 383
Total sommes non capitalisables	414 458

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2024 à **530 308 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	542 949
Sommes capitalisées de l'exercice	0
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-12 641
-Aux émissions	8 402
-Aux rachats	-21 044
Total des sommes capitalisées	530 308

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/03/2024 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2024
Résultat capitalisable de la période	17 316
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-379
Résultat capitalisable de l'exercice clos	90 235
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-2 101
Sommes Capitalisables	105 070

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2024	31/03/2023
Revenus des placements	1,659	1,261
Charges de gestion des placements	-0,584	-0,561
Revenus net des placements	1,075	0,701
Autres charges d'exploitation	-0,256	-0,221
Résultat d'exploitation	0,819	0,479
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,018	-0,009
Sommes capitalisable de la période	0,801	0,470
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,018	0,009
Variation des +/- values potentielles/titres	-1,870	0,483
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,003	0,049
Frais de négociation de titres	-0,000	-0,049
Résultat net de la période	-1,048	0,962

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2024	31/03/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,384%	-0,381%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,169%	-0,150%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,539%	0,326%
Actif net moyen	3 210 449	3 672 155

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;

- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 septembre 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.